



Montaigu Plage
 Contrat de réservation CAMPING
 N°.....

Merci de nous retourner les deux exemplaires du contrat complétés, signés et accompagnés de vos arrhes, à :
 SAS SoRo – Plan d'eau les chênes – 82150 Montaigu de Quercy

Une confirmation de location ainsi qu'un exemplaire du contrat, signé par nos soins, vous seront retournés.
 Sans cette procédure, votre location ne peut être effective ; la signature du présent contrat atteste que vous avez pris connaissance des conditions de location qui y figurent au dos.

Entre le soussigné et la SAS Soro, il a été convenu ce qui suit :

M Mme Mlle : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

Accepte les conditions de location et les tarifs, et s'engage à occuper un emplacement :

Date d'arrivée : (à partir de 14h00) Date de départ : (avant 12h00)

Soit au total :nuits. Type d'hébergement : tente caravane camping-car

Emplacement retenu n°.....

	Nombre	Nbre de nuits	Prix unitaire		Total
			Haute Saison*	Basse Saison	
Emplacement			5,00 €	4,00 €	
Adultes			5,00 €	4,00 €	
Enfants (2 à 10 ans)			3,00 €	2,00 €	
Enfants (0 à 2 ans)			gratuit	gratuit	
Branchement électrique (6A)			3,50 €	3,50 €	
Taxe de séjour			0,20 €	0,20 €	
Animal			1,00 €	1,00 €	
Location frigo			3,00 €	3,00 €	
TOTAL DU SEJOUR					

* haute saison : 1^{er} juillet au 31 août

Versement des arrhes (30 % du montant total du séjour) :€ (à l'ordre de SAS SORO)

ATTENTION : Après contrôle, toutes modifications non signalées en temps voulu seront facturées dès le début du séjour.

Fait à :

Le :

Signature (1)

(1) Faire précéder de la mention " lu et approuvé "



Conditions générales de location d'un emplacement

La location est pour vous la garantie de trouver à votre arrivée l'un de nos emplacements numérotés. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

La réservation d'un emplacement sous-entend que l'on peut y implanter une caravane et une voiture ou une tente et une voiture ou un camping car ; seule une tente de type canadienne ou igloo 2 places sera tolérée en supplément. En aucun cas, on ne pourra envisager une caravane plus une tente et deux voitures ou deux tentes et deux voitures... ; un second emplacement sera alors nécessaire.

En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

Le montant du séjour est intégralement payable à l'arrivée (déduction faite des arrhes versées).

Tout changement en cours de séjour sera réglé au fur et à mesure.

En cas d'annulation du séjour retenu par contrat (par lettre recommandée avec accusé de réception reçue plus de 8 semaines avant à 1 jour de l'arrivée), les arrhes versées à la réservation (30 € minimum) resteront la propriété de la SAS Soro

Aucun remboursement ne sera consenti dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

En cas de désistement partiel ou total - pour cas de force majeure dûment justifié - il pourra être procédé au remboursement :

- des arrhes et du séjour (désistement avant l'arrivée)
- d'une partie du séjour (désistement après l'arrivée)

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping affiché à la réception.

- L'accès à la base de loisirs est gratuit pour les campeurs -

Vous avez une question, une hésitation, n'hésitez pas à contacter

Roderick au 06 33 77 31 68

Sophie au 06 22 45 15 74